

Soutien à l'association Réseau D.E.S. France

Association loi 1901 enregistrée à la Préfecture de Police de Paris (J.O. Du 26.10.1994)
bénéficiant de l'Agrément National N2016AG0069, délivré par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

Nom (ou Société) Prénom.....

Adresse.....

.....

e-mail.....@.....

- Je souhaite soutenir l'action de **RÉSEAU D.E.S. FRANCE** et vous adresse un chèque d'un montant de€ libellé à l'ordre de **RÉSEAU D.E.S. FRANCE** et à envoyer à :
RÉSEAU D.E.S. FRANCE- 1052 rue de la Ferme de Carboué - 40 000 MONT DE MARSAN
- Je souhaite soutenir l'action de **RÉSEAU D.E.S. FRANCE** et vous adresse un virement d'un montant de€ en **nous indiquant dans le libellé, vos nom, prénom et adresse.**
Code IBAN : FR76 1330 6009 1000 0662 9762 662 - Code BIC : AGRIFRPP833
- Je souhaite soutenir votre action et j'effectue un paiement par carte bleue d'un montant de€ Voir page d'accueil du site www.des-france.org (page spécifique, sécurisée : plateforme « e-cotiz »).

Signature

Date

**Une attestation fiscale vous sera adressée,
elle permettra une réduction d'impôt de 66% du montant de votre don.**

DONS ET SUBVENTIONS – MÉCÉNAT D'ENTREPRISE... AVANTAGES FISCAUX

Les nouvelles dispositions fiscales résultant des modifications apportées au Code Général des Impôts par la loi du 18 janvier 2005

1 – permettent de **déduire de votre impôt sur le revenu 66 % de votre don** aux oeuvres d'intérêt général, telle que **RÉSEAU D.E.S. FRANCE**, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ex : si vous donnez 1000 €, il ne vous en coûtera réellement que 340 €.

2 – ouvrent droit, en ce qui concerne le mécénat d'entreprise, à une **réduction d'impôt égale à 60 % du montant des sommes versées** dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise. Ex : si l'entreprise donne 5000€, elle bénéficie d'une réduction d'impôt de 3000 €.

Pour les dons supérieurs à 20 % du revenu imposable ou à 5 % du chiffre d'affaires, l'excédent est reporté successivement sur les 5 années ou exercices suivants et ouvre droit à une réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

NB : Les exploitants relevant de l'impôt sur le revenu ont le choix entre ces deux réductions d'impôt.

UN REÇU FISCAL EST ADRESSÉ A TOUS LES DONATEURS